



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec

Lettre ouverte de Françoise Bertrand, pdg de la Fédération des chambres de commerce du Québec sur les gaz de schiste et l'annonce gouvernementale faite à cet égard. (580 mots)

Montréal, le 3 septembre 2010

La FCCQ croit à l'avenir du gaz de schiste pour le Québec à condition d'agir avec prudence et rigueur.

Le gouvernement du Québec a annoncé son plan d'action afin d'assurer le développement de l'industrie des gaz de schiste sur le territoire québécois. La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) approuve cette voie qui permet au Québec d'avancer avec prudence. Tel que l'a souligné le ministre Arcand, «...c'est la responsabilité du gouvernement d'encadrer le secteur gazier pour qu'il se développe selon les plus hauts standards de qualité, dans le respect des populations et en assurant la protection de l'environnement.» Nous sommes d'accord avec cette approche.

En bref, la FCCQ est en accord avec la double décision du gouvernement : celle de manifester son intention d'exploiter ces gisements de richesse et d'emplois et celle d'encadrer ce nouveau secteur de règles qui apportent des réponses satisfaisantes aux questions légitimes que soulèvent les citoyens de bonne foi. Cette approche est celle que la FCCQ prône par son concept de développement économique durable et responsable.

Pour la FCCQ, l'encadrement que le gouvernement doit mettre en place afin d'assurer une exploitation responsable des gaz de schistes et des nouvelles ressources naturelles devra minimalement consister à :

- Élaborer et à appliquer des normes environnementales rigoureuses qui assurent une protection adéquate des ressources renouvelables, notamment des nappes phréatiques;
- Édicter des règles relatives aux redevances et aux retombées économiques afin que la société québécoise tire profit de ces ressources naturelles;
- Mettre en place des mécanismes adéquats d'information et de consultation de la population, en particulier dans les régions visées par les éventuels projets d'exploitation de ces ressources.

La future loi sur les hydrocarbures élaborée en consultation

Le gouvernement a annoncé que la rédaction de la future loi sur les hydrocarbures se fera de concert avec les municipalités, les citoyens, l'industrie,

le milieu agricole et les groupes environnementaux. Tous les intervenants touchés par cette nouvelle loi auront donc le loisir d'exprimer leurs préoccupations. La FCCQ presse le gouvernement d'élaborer rapidement le projet de loi sur les hydrocarbures, au terme des consultations envisagées. Il est essentiel que les investisseurs connaissent clairement les conditions qui leur sont posées pour exploiter le gaz de schiste et d'autres ressources naturelles. Les investisseurs doivent également savoir que ces règles sont claires et qu'elles ne sont pas sujettes à des changements fréquents ou des interprétations arbitraires. La FCCQ pour sa part participera activement au processus qui seront mis en de l'avant.

En attendant l'adoption de la nouvelle loi, il est important que les entreprises qui sont déjà actives dans l'exploration se conforment aux orientations et aux guides que doit élaborer le gouvernement, notamment à l'égard de l'information à transmettre aux municipalités et aux citoyens des localités où ont lieu ces activités d'exploration.

Les craintes de la population

Le gaz de schiste représente, potentiellement, une ressource qui pourrait accroître la richesse de la société québécoise. Mais cette ressource n'est pas connue et il n'est pas étonnant que la population s'interroge ou exprime des craintes à l'égard de leur exploitation. Le gouvernement s'est engagé à rendre toute l'information disponible et il sera essentiel de le faire.. Il faudra demeurer alerte car un surplus de commentaires des scientifiques, des coalitions environnementales avec ceux des politiciens des économistes, des promoteurs envahiront le discours public. Il appartiendra aux citoyens de faire la part des choses et au gouvernement de prendre les décisions tournées vers un avenir de prospérité responsable pour le Québec

Le rejet de toute forme de moratoire envoie un signal clair. La FCCQ est confiante que le BAPE saura approuver l'exploitation des gaz de schiste dans des conditions mesurées prudentes et éduquées. La FCCQ sera au rendez-vous non seulement dans les audiences du BAPE avec son réseau de chambres mais aussi pour s'assurer que le gouvernement suive son plan d'action et ne recule pas malgré les controverses déjà émergentes de la part des groupes qui s'opposent à tout avancement économique du Québec et nourrissent un immobilisme dont les générations futures ne peuvent faire les frais.

Françoise Bertrand